

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-201 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION
ZAE ANGLUMEAU : ACQUISITIONS DE PARCELLES POUR
MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES D
PROJET D'IMPLANTATION DE DSV

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 – 2/3

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200930-2020_09_201-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente au développement économique et à l'innovation,

Vu le projet d'implantation de la société DSV sur le Parc d'Activités Économiques d'Anglumeau à Izon,

La société DSV/Mitjavile appartient à un groupe danois présent dans plus de 80 pays et comptant plus de 22 000 collaborateurs et réalisant un Chiffres d'Affaires de plus de 6,5 Milliards d'euros. Elle est située à Libourne depuis 1956 et est spécialisée dans la logistique et le stockage dans le domaine du vin.

Comptant une quarantaine de personnes (près de 70 dans la saison forte), elle travaille pour des cavistes, des restaurateurs et des hôteliers représentant 30 % environ du marché national.

La société DSV Mitjavile atteint aujourd'hui un Chiffre d'Affaires de l'ordre de 10 Millions d'euros et elle se développe à l'international en ouvrant des lignes de transport à l'Europe, en Chine et aux Etats-Unis.

Les infrastructures actuelles de la société DSV Mitjavile ne sont pas optimales puisqu'elle occupe deux sites distincts : un en propriété à l'Epinette et un en location aux Dagueys. Aussi, elle souhaite investir dans un nouveau site d'exploitation d'environ 2 hectares sur le Parc d'Activités d'Anglumeau afin de regrouper ses activités sur un seul et même lieu permettant de consolider sa présence et ses emplois sur le territoire.

Accompagné et soutenu par La Cali depuis le début du processus en 2017, le projet de DSV a obtenu toutes les autorisations environnementales et d'urbanisme nécessaires. Ils projettent ainsi de débiter leur chantier au cours de l'automne 2020.

Dans le cadre de leur dossier de dérogation des espèces protégées, DSV doit réaliser des mesures compensatoires sur superficie d'environ 1,3 hectares afin d'y créer des habitats favorables aux amphibiens et préserver des îlots de senescence (espaces délimités constitués par des peuplements de vieux arbres) supports d'une riche biodiversité.

La Cali souhaite accompagner l'implantation de l'entreprise en acquérant le foncier nécessaire aux mesures compensatoires, La Cali les mettra ensuite à disposition à titre gracieux pendant 30 ans et DSV prendra ainsi à sa charge l'entretien, la mise en œuvre des mesures compensatoires et le suivi écologique du site.

Des parcelles situées à proximité et présentant un potentiel environnemental intéressant ont été identifiées. Après une première vague de négociation, un accord avec différents propriétaires a pu être trouvé pour l'acquisition de 9 295 m² à 5 € le mètre carré. Il s'agit des parcelles BH 12 (1649 m² soit 8 245 €), BD 95 (5 396 m² soit 26 980 €) et BD 122 (2 250 m² soit 11 250 €). Les négociations se poursuivent pour les terrains restants.

Les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de La Cali.



Vu l'avis du Bureau du 21 septembre 2020,

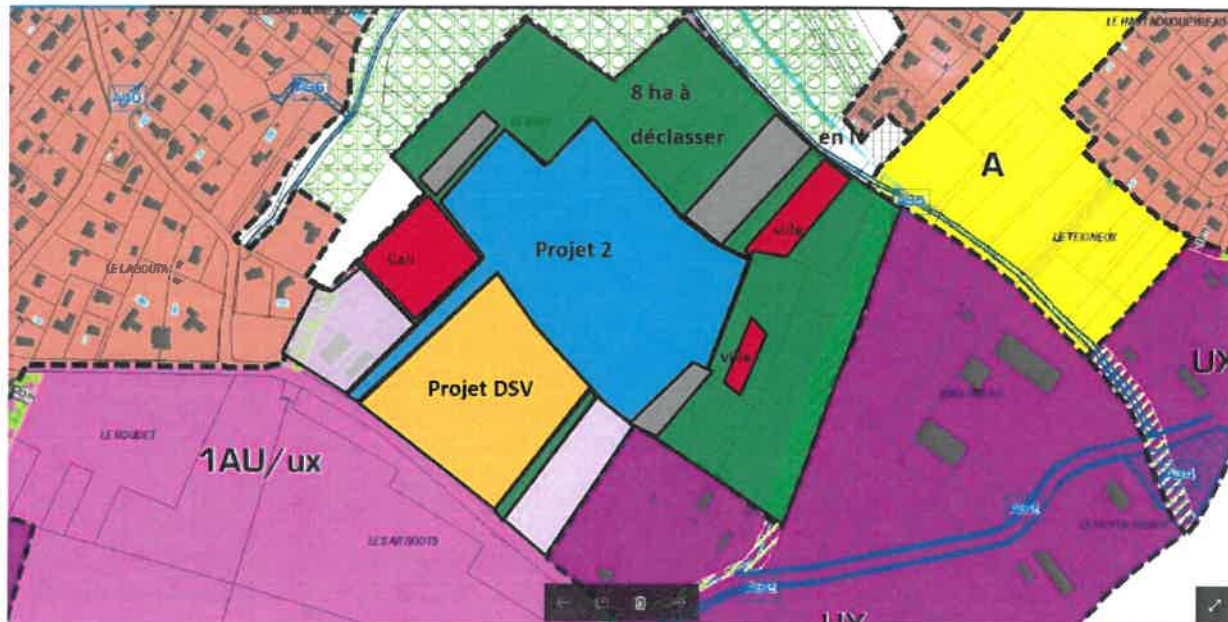
Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

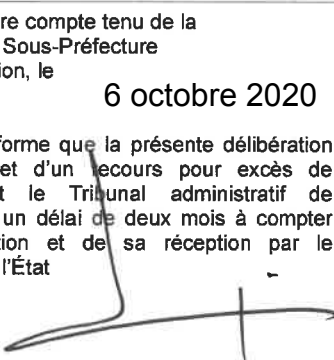
Imputation budgétaire : DGA 3 – 2111 Acquisitions foncières

-  Parcelles BH 12, BD 95 et BD 122 à acquérir
-  Parcelles maîtrisées par la ville ou La Cali



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200930-2020_09_201-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-202 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente au développement économique et à l'innovation,

Vu les délibérations n°2017.05.150 et 2020.02.022 relatives à une première vague d'acquisitions foncières dans le secteur du Vignon par La Cali,

Compétente en matière de développement économique, La Cali compte environ 150 hectares de zones d'activités réparties sur le territoire. Ces zones d'activités réalisées à différentes période ne disposent pas du même niveau d'aménagement et d'équipement, des mêmes atouts d'attractivité et du même potentiel de développement.

Aussi, en 2013, avec l'aide de l'agence de développement économique de la Gironde (Invest in Bordeaux) et le soutien des différentes collectivités locales (Région, Département...) et après une phase de concertation avec les entreprises du territoire, La Cali a défini sa stratégie économique en matière de zones d'activités afin de mieux maîtriser et prioriser son développement (programmation, priorisation, spécialisation des zones...).

Ainsi, dans la perspective de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire, La Cali a choisi de structurer une offre multi-site de parcs d'activités économiques, complémentaires et non concurrents, qui s'appuie sur les principales centralités urbaines du territoire d'Izon à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Sur la base de cette étude et en cohérence avec les orientations du SCOT, l'offre et le potentiel de développement foncier de La Cali ont ainsi pu être identifiés et spécialisés :

- La Ballastière-Dagueys à Libourne comme le poumon économique du territoire au regard de son poids économique et de ses infrastructures. La dernière réserve foncière a été cédée 2019 à CEVA pour lui permettre de créer son nouveau siège regroupant les fonctions internationales et stratégiques du groupe.
- Camparian à Vayres plutôt pour des entreprises logistiques en raison de son accès direct à la RN89 Bordeaux-Libourne. A ce jour, il n'existe plus de disponibilités foncières immédiatement disponibles. Un projet d'extension est en cours d'étude en partenariat avec Bordeaux Métropole.
- Anglumeau à Izon également plutôt pour des entreprises logistiques en raison de sa proximité de la RN89 Bordeaux-Libourne et de la configuration des lots (terrains de grandes tailles de 2 à 5 ha).
- Eygreteau à Coutras plutôt pour des activités industrielles et artisanales compte tenu de son accès direct à l'A89, de son relatif éloignement des centres urbanisés et de la configuration des terrains. 10 hectares ont été aménagés en 2011 et découpés en lots de 3 000 m² environ.
- Le Vignon à Saint Denis de Pile où il y a un potentiel d'aménagement d'environ 25 ha en lien avec l'aérodrome des Artigues de Lussac.
- Frappe à Saint Denis de Pile plutôt pour des activités artisanales. 5 ha ont été aménagés en 2009 et 4 ha en 2019 et tous les terrains ont été pré-commercialisés.
- Laveau à Saint Médard de Guizières et Barry à Saint Seurin sur l'Isle qui constituent des zones d'activités structurantes du nord du territoire mais sans spécialisation marquante.
- Les autres zones d'activités du territoire ont un rôle beaucoup plus local et sont donc qualifiées de zone de proximité.

Ainsi La Cali privilégie l'extension des zones structurantes et disposant d'un fort potentiel plutôt que la création ex-nihilo de nouvelles zones d'activités dépourvues d'infrastructures.

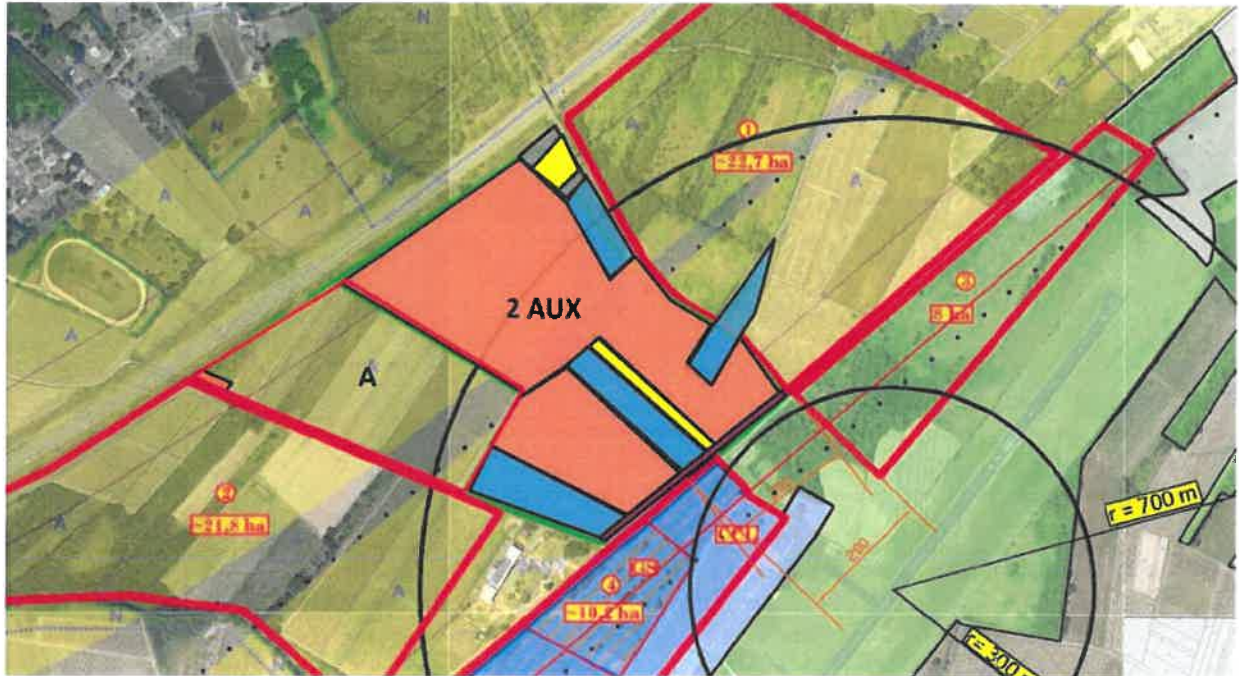
Le secteur du Vignon situé à Saint Denis de Pile sur la RD 910 et en face de l'aérodrome des Artigues de Lussac s'inscrit dans cette offre multi-site de Parcs d'Activités et constitue un périmètre d'environ 25 hectares dont 18 classés en 2 AUX (zone à urbaniser à moyen et long terme pour des activités économiques) et 7 classés en A (agricole) au PLU.

La majorité des terrains classés en 2 AUX et les plus stratégiques sont d'ores et déjà maîtrisés par la puissance publique (16 ha environ répartis entre la commune et La Cali), néanmoins, il reste quelques parcelles à acquérir pour lesquelles les négociations sont bien engagées.

Concernant les parcelles situées en A, des études seront à mener avant leur acquisition afin de déterminer les possibilités d'urbanisation tenant compte à la fois des règles du SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) et des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols fixés par l'État.

Après négociation avec les propriétaires des parcelles ci-dessous, il est proposé d'acquérir ces terrains à 5 € le mètre carré soit un montant total de 37 735 €.

N°parcelles	Superficie (m²)	Propriétaire	Prix (5 € le m²)	Zonage PLU
YM 82	3 860	NICOLETTI	19 300	2AUX
YM 90	1 085	VACHER	5 425	2AUX
YM 91	970	MOUSSET	4 850	2AUX
YM 92	1 632	MURILLO	8 160	2AUX
TOTAL	7 547		37 735	2 AUX



Les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de La Cali.

Vu l'avis du Bureau en date du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire : DGA 3 – 2111 Acquisitions foncières

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200930-2020_09_202-DE